ne de ine con , le con la répu-

e appro mdicatio

iment d

T S.

consei tivement

rimé.

es memle conseil

un mesoître l'er-

suffisant;

question

prendre,

arti dans

s moven atre con-

peu fon-

de fait :

des an-

sur la ré-

du mes-

npossible

decision ne la ré-

it la ve-

on d'une

onné que

r les loix

rcés, ses

ité géné-

secret est I sait de

ii. — Le

demain

a délibé-

dépenses.

onsiste à

OUVELLES POLITIQUE NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAIRE.

SEXTIDI 6 Vontose.

(Ere vulgaire)

Jeudi 25 Février 1796.

tails sur l'invasion de la Perse et de la Georgie. - Secours donnés par l'impératrice de Russie aux princes de Perse et de Georgie. — Troubles dans plusieurs départemens. — Bruit de quelques changemens dans le agens diplomatiques de la république — Refus de la fille de Louis XVI de se marier avec l'archiduc Charles, frere de l'empereur. - Rapport de la commission des finances sur les moyens de rétablir le crédit des assignats. Discussion à ce sujet.

AVIS.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Polines est toujours rue des Moulins, n°. 500. Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, our 3 mois, seul terme pour lequel on peut

uscrire en cette monnoie. Le prix, en numéraire, est de 25 livres ur un au, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres ur 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

TURQUIE.

De Widin , be 15 janvier.

La Porte s'est enfia déterminée, depuis la fixation des ites entr'elle & l'Autriche, à prendre des mesures pour ttre en sûreté ses frontieres du côté du Danube & du n. Le pacha de Belgrade a été nommé seraskier, c'estre, général d'une armée; celui de Servie cet aussi à tête d'une armée qui est rassemblée dans nos environs, on assure qu'il a, parmi ses troupes, une assez grande antité d'efficiers français qui forment la miliee tarque manœuvres & à la discipline des armées chrétiennes. st le succès de cette méthode employée à Constantie, eù 40 mille ottomans forment déjà une armée resetable & bien disciplinée, qui a engagé la Porte à la pager dans nos provinces, toujours menacées par l'amense Catherine.

Déjà les Cosaques du Don, fatigués par les Russes, sent soulevés & ont attaqué à l'improviste leurs ennemis. ignore si la Russie a en quelque part à ce monvement lui fournit un prétexte de faire avancer des troupes ce côté; mais il est certain que le général Suwarow rche sur le Don avec une armée de 30 mille hommes, Aposée des mêmes troupes avec lequelles il opéra en

quelques heures le massacre épouvantable du fauxbourg

de Prag à Varsovie.

- On n'avoit ici que des notions confuses sur ce qui se passe en Persu & en Géorgie. Les détails ultérieurs qu'on a reçus jettent quelque sumière sur le rôle astif que pa oissent deveir y prendre la Russie & la Porte. On sait que l'usurpateur Aga Mahmet, cunuque, après avoir détrôné & vaineu dans deux combats le jeune prince Lost-Ali kan, & s'être rendu maitre de Shiras, du trésor impérial. impérial, & des familles des grands de Perse qui s'y trouvoient, a fait une invasion en Georgie. Le princa Héraclius de Georgie, qui, depuis plusieurs sunées, s'est mis sous la protection de la Russie, & le jeune prince de Perse détrône, ont imploré les secours de l'impératrice : le dernier lui a fait l'offre de lui céder telles da ses provinces que S. M. I. desirerait, si elle vouloit

l'assister contre l'eunuque usurpateur. Lolf Ali s'est retiré evec les débris de sen armée à Kerman, d'où il a envoyé au kan de Mazanderan l'ordre de rassembler quelques troupes & de marcher sur le Ghilan pour attaquer l'usurpateur des qu'il auroit reçu les secours promis par la Russis; 1500 russes étent en effet partis d'Astracan se sont rendus par la mor Caspienne à Recht, capitale du Chilan; en même tems quelques regimens russes se sent joints aux troupes géorgiennes du prince Héraelius, qui doit attaquer l'usurpateur dans le Shirvan, tandis que le kan de Mazandaran l'attaquera par l'Aderbigian; & si le succès est tel qu'en doit l'attendre de la supériorité des troupes russes sur celles de la Perse, il y a lieu de croire que l'usurpateur ne jouira pas longtems de son triousphe, & que les provinces de Perse à Pouest de la mer Caspienne seront la récompense des secours que la Russie donne au prince détrêné. Jasqu'a présent, on n'apprend pas que la Porte ait pris part à la querelle; mais on présume qu'elle ne verroit pas sans inquiétude le sceptre de la Russie s'étendre jusqu'à ses provinces d'Asie par les cessions qui lui sergient faites de la partie septentrionale de la Perse. Le général russe de Derfelden, parti de Varsovie au milieu de janvier, a été assassiné à quelques journées de cette ville: on le dit mortellement blessé.

FRANCE.

De Paris , le 5 ventoss.

On a affiché hier une proclamation du directoire exécutif aux départemens de l'Ouest, que nous regrettons de n'avoir pu publier des aujourd'hui. Elle est distinguée par les meilleurs principes, par un ton noble & ferme, & par ce mélange d'humanité & de sévérité qui convient à un gouvernement républicain & aux circonstances qui ont dicté cette mesure.

D'après la résolution du conseil des cinq cents sur le rapport de Camus, le directoire & tous les ministres s'accupent séricus mest à réformer les employés inutiles de leurs bureaux. Dans l'état où sont les finances de la république, ces réformes sont indispensables; elles doivent être très séveres; par cela même elles sent ernelles pour un grand nombre d'individus qui trouveront difficilement des moy ns de subsistance à substituer à celui des emplois. Mais tel est l'état de désordre & la détresse où sont les affaires publiques, qu'il faut presque tout changer, & que tout changement produit quelque nouveau mat. On s'est plaint que le directoire, en créant douze bureaux pour correspondre ayec les miaistres, avoit multiplié les écritures & les employés sous ses ordres, de manière que chacun de ses membres se surchargeoit d'un travail peu utile, en même-tems que les travaux des différens ministeres en étoient entravés & souvent contrariés. On prétend qu'an membre du directoire demandoit à un ministre un chef capable d'être mis à la tête de ces horeaux. J'an ci un que je crois très-bon, et c est moi; ou si ce n'est pas mot, c'est le ministre qu'il faut mettre à les plage. Un tal discours hoaore celui qui l'a tenu & celui qui en profite.

Toutes les nouvelles qu'on reçoit d'un grand nombre de départemens, fant du midi que de Pouest de la France, annoncent de grands troubles, qui semblent faire des progres en étendue, matgré les mesures actives & rigourauses que prennent les agens du gouvernement pour les réprimer. La puissance proconsulcire, armée de la force mi-litaire, n'a pas plutôt appaisé les désordres qui s'élevent dans une ville ou dans un canton, que des excès ou des troubles exeités p'us loin appellent de nouvelles forces & de nouvelles rigueurs. Nous recevons sur ces tristes évéfiemens des détails contradictoires, qui ne nous paroissent pas assez enthentiques pour mériter confiance. Si nous censuitons les journaux de différens partis, nous y ap-percevons les mêmes contradictions. Nous n'entreprendrons pas de concilier les récits opposés; nous nous contenterons de penser que les excès & les violences qu'on annonce dans quelques-uns sont fort exagérés, & que le calme se rétablicoit plus aisément & peut être plutôt, si en pouvoit se resoudre à substituer aux mesures arbitraires & révolutionnaires des mesures séveres, mais régulieres, antorisées par la loi Ainsi l'on annonce, par exemple, que l'arrêté de Bréron, qui établit des militaires en garnison chez les oncles & les tantes des jeunes gena deserteurs , sur qui ils n'ont évidemment aucune autorité, a feit des merveilles. Nous orogens que si on avoit proclamé qu'on mettroit le feu à toutes les

communes où il y suroit un seul déserteur. Peffet de cell mesure un peu acerbe auroit été plus merveilleux encon Cependant nous persistens à croire qu'une loi sage, juit & sévere contre la désertion, dont l'exécution seroit for tement recommandée aux autorités constituées & surveille par les agens du pouvoir exécutif, auroit produit des effiencore plus salutaires & ramené un plus grand nombre à ces déstrieurs, dont une grande partie sont plutôt éguit par le mécontentement que retenus par une honteuse le cheté.

On parle encore de quelques changemens diplomatiques. On a déjà remarqué combien il y auroit d'incor vénient à promener ainsi nos agens d'un bout de l'Europ à l'autre, sans leur laisser le tems de s'établir nulle pa Ces déplacemens sont très-coûteux; mais ce qui est grave encore, c'est le tort qu'un pareil système peut fai à la dignité nationale aux yeux des puissances étrangere c'est le défaut de suite qui en résulte dans nos re tions politiques. Nous aurons en à Sto kholm trois m nistres en moins d'un an. On parloit dernierement faire retourner Verninac de Constantinople, où il es peine arrivé; on parle actuellement d'y envoyer Grouvelle, s'il ne reste pas à Copenhague. On a publié da quelques journaux qu'il avoit du quitter cette résidence à la suite d'une discussion avec le gouvernement Danois dont l'occasion avoit été la célébration des obsèques d ministre, étranger, mort à Copenhague, auxquelles le toven Grouvelle avoit manifesté l'intention d'assister av le corps diplomatique; M. de Bernstorff fui avoit faite server que n'étant pas encora reconnu, il ne pouvoit p roître dans une cérémonie publique.

Au reste, ce n'étoit la qu'un incident dont les suiter pouvoient devenir graves; mas l'objet important sur quel Grouve le avoit reçu, dit-on, les ordres les précis d'insister, c'étoit sa reconnoissance solemnelle paroit même qu'il·lui a été enjoint de déclarer qu quitteroit Copenhague s'il n'étoit reconna à une époi précise. On croit que le ministere Danois est entré nouveau en explication; qu'il a premis de reconnable bientôt le ministre de la république française & que bonne intelligence entre les deux gouvernemens ne se pas altérée.

Il paroît toujours sur que le citoyen Lehoc est me pelte de Stockolm & qu'il sera remplacé par un mitaire; on parle même de Pichegru; ce qui ne permetim pas de douter que le directoire n'eût l'espérance de nouer bientôt les négociations pour une paix génére Suns cette espérance, il ne voudroit pes sans doute entre à nos armées un chef qui a si bien mérité leur confine & celle de la nation entière.

Suivant une lettre particuliere, datée de Vienne, projet de mariage de la fille de Louis XVI aves l'are duc, qui lui étoit destiné, a été contrarié par un in dent auquel·la cour de Vienne ne pouvoit guere s'attent On prétend que lorsqu'on en fit l'ouverture à la je personne, elle répondit que, quelque touchée qu'elle d'une telle proposition, elle ne pouvoit l'accepter, paque son pere, avant d'aller à la mort, avoit disposé sa main; qu'elle avoit promis de se conformer à sa lonté, à qu'elle seroit fidelle à sa promesse. On ajoi qu'il y a cu, depuis cette explication, un réfroidissem s'ensible dans les procédés de la famille impériale à l'égo

de la fi sans auc nalistes. considér qui, san assez po

Il m'a devoit ê surete d lorsqu'il mi à sa p tuer , sou j'ai dit to public: J doctrine de salut assassins : cela ne tr & de les cours the leur confi hautes cer lutionner viendra j fassent po tique qu' les voleu meartrier du sceau inspireror gens à pr croire qui se cachen

> Camus finances &

6 0

Depuis
pour déli
assignats.
présentés
citoyen B
de l'état e
gnats acte
Il résul
mis en én

environ; 1 294 millio pour 39 r estime a 1 les départ être envo ment à la

La com circulation réduite à Les res de la file de Louis XVI. En publiant cette anecdote, sans aucune garantie, nous faisons notre métier de journalistes. Les lecteurs raisonnables feront le leur en ne la considérant que comme une de ces nouvelles hasardées, qui, sans être dépourvues de vraisemblance, n'en ont pas assez pour mériter confiance.

et de celle

un encore

sage, juil

z surveille

t des effe

utôt égar

onteuse !

diplomati

it d'incom

le l'Europ

nulle par

ui est p

e peut fain

trangeres

nos rela

rement d

où il est

yer Groupublié dan

résidence

nt Daneis

èques d's

nelles le

ssister av

oit fait o

pouvoit p

es suites

ant sur

es les pl

emnelie.

larer qu

ine époq

t enire

reconnois

e & que

oc est m

un mi

ince de

x général ate enler

ir coniia

Vienne,

ves l'ard ar un in s'attend à la jes

qu'elle

disposé

er à sa v

On ajou

Sur le but de la République.

Il m'a toujours semblé que le but de toute association dévoit être de faire jouir chacun des co-associés de la sireté de sa personne & de la propriété de ses biens, lorsqu'il n'attentoit ni à la sûreté de la personne d'autrui, m à sa propriété. Ainsi, où j'ai vu piller, incarcérer & tuer, sous le prétexte de régénération & de salut public, j'ai dit tout bêtement qu'il y avoit là destruction & danger public. J'ai dit encore que les professeurs de cette étrange doctrine, & que les travailleurs dans ce terrible genre de salut & de régénération, étoient des voleurs & des assassins; qu'il conviendroit, non de les tuer, parce que cela ne m'a jamais paru convenable, mais de les surveiller & de les mettre hors d'état de nous donner de nouveaux cours théoriques & pratiques de ce même genre, loin de leur confir des places importantes, en rétribution de leurs hautes couvres. On a beau faire, on a beau vouloir révolutionner les idées des vertus & des crimes, on ne par-viendra jamais à les confondre. Quelques efforts qu'ils fassent pour se réintégrer, quelque dénomination patriotique qu'ils aient la modestie de donner à leurs exploits, les voleurs n'en inspireront pas moins de défiance ; les meartriers, marqués au front, comme leur premier no dele. du secau inestaçable de leur éternelle réprobation, u'on inspireront pas moins d'horreur & d'alarmes à tous les gens à prejuges qui, comme moi, ont la simplicité de croire que les loups & les tigres, sous quelque peau qu'is se cachent, sont & seront toujours loups & tigres.

CORPS LÉGIS LATIF.

Présidence du citoyen THIBAUDEAU.

Suite de la séance du 4 ventôse.

Camus prend la parole au nom de la commission des

finances & de celle des dépenses.

Depuis plusieurs jours la commission s'est assemblée pour délibérer sur les moyens de relever le crédit des assignats. Elle a examiné tous les projets qui ont été présentés par différens membres, & notamment par le citoyen Bailleul; elle s'est fait rendre un compte exact de l'état des domaines nationaux non vendus, & des assignats actuellement en circulation.

Il résulte des états fournis, que le total des assignats mis en émission à différentes époques est de 45 milliards environ; il en a été brûlé ou démonétisé pour 6 milliards 294 millions 709 mille 342 liv.; il en reste en circulation pour 39 milliards 286 millions 752 mille 290 livres. On estime a 10 milliards ou environ les assignats rentrés dans les départemens par l'emprunt forcé, mais qui n'ont puêtre envoyés par les percepteurs, & détruits conformément à la loi.

La commission a pensé que la somme qui resterá en circulation après les rentrées de l'emprunt forcé sera réduite à 25 milliards.

Les ressources de l'état sont les biens domaniaux de

premiere & seconde erigine, & les sorcis. On n'a pas d'états bien exacts de la valeur des premiers; les forêts, distraction faite de celles provenant des émigrés, présenteront un capital de 2 milliards 500 millions.

Pourquoi cette distraction, erient quelques membres? Il faut dire toute la vérité, répond Camus; & il représente que la liquidation des créances sur les énugrés n'est pas faite, & qu'on ne pourra regarder leurs biens comme une ressource-que quand leurs dettes seront payées.

lei Camus rend compte de l'opinion d'un membre de la commission; opinion au reste que in commission n'a pas protégée; ce membre proposont de réduire la valeur des assignats au dixieme; les 25 milliards pourroient être payés alors avec les 2 milliards 500 millions, produit des forêts nationales; tout le monde d'ailleurs y gagneroit; le billet de 100 liv., qui ne représente que 7 sols, représentement to liv.

Ici, le repporteur est intercompu par Mathieu, membre comme lui de la commission des finances. Mathieu lui roproche de débiter a la tribune une opinion qui n'est pas celle de la majorité de la commission, & qu'elle a même regardée comme très-cangerense, & il l'invite à émettre à la tribune l'opinion de la commission & non la sienne.

Camus convient que ces mesures n'ont pas été approuvées par le plus grand nombre des membres de la commission; mais il soulient qu'il a eu le droit de donner à l'opinion de chacun des membres de la commission les développemens qu'il a cru née ssaires.

Camus ne dissimule pas d'ailleurs les nombreuses objections faites contre le système qu'il vient de développer; une des plus fortes, c'est qu'en donnant cette valeur aux assignats, on augmenteroit considérablement la dette nationale.

Les autres moyens auxquels la commission s'est arrêlée & que Cimus fait connoître, sont de rouvrir les ventes des aomaines nationaux; de faire payer les impositions en assignats; de ne permettre qu'il soit porté en justice que les marchés conclus en assignats; de lever la suspension des remboursemens. Cette derniere proposition excite des murmures. Camus expose qu'il a du rendre compte de tout ce qui s'est passé dans la commission. Quant aux mesures qu'elle a cru convenable de proposer, le conseil les discuters, & rejettera celles qu'il ne craira pas bonnes.

Lecointe-Payravaux pense que le discredit des assignats est bien moins l'effet de leur multiplicité que celui de l'agiotage, qui a forcé le gouvernement de faire de nouvelles émissions pour pouveir satisfaire à ses dépenses; il croit que le plus sur moyen de relever leur crédit seroit de vendre les domaines nationaux & faire payer les impositions en assignats au cours & aux prix que le gouvernement paie ses dépenses journalieres

positions en assignats au cours & aux prix que le gouvernement paie ses dépenses journalieres.

Dubois-Crancé prétend que parmi les causes du discrédit des assignats, il ne faut pas oublier les loix du corps législatif & de la convention nationale, les prêtés du directeire exécutif qui ont établi un cours légal entre. l'assignat & le numéraire. Le mayen qui lui paroit le plus efficace de relever le crédit des assignats, est de stilyre une marche diamétralement opposée à celle que le corps législatif & le gouvernement ont suivie jusqu'à présent; il faut faire valoir l'assignat, dit l'orateur, il faut que lous les Français sachent, qu'il leur faut l'assignat ou la mort. L'impôt en nature est, selon lui, la seconde mesure qui lui paroît capable de rétablir le crédit des assignats, en le portant néanmeins à un taux

plus fort qu'il n'a été porté l'an dernier, au dixieme par exemple. Il s'engage lui à payer le cinquieme. Les impôts indirects peuvent être sans difficultés portés

a 300 millions.

C'est avec ce fond, c'est le produit de l'impêt en nature qu'il porte à 500 millions, c'est avec les revenus des domaines nationaux qu'il éleve à 170 millions, qu'il se propose de couvrir les dépenses de l'année courante, qu'il suppose ne devoir pas aller au-delà de 1200 millions en numéraire.

Dubois-Crance n'est pas éloigne de l'idée d'un timbre pour constater la quantité des assignats en circulation & pour distinguer les véritables de ceux que Pitt & ses adhérens ont jetés dans la circulation; mais il ne voudroit pas que l'on en diminuât la valeur, il ne croit pas que l'on

ait besoin de cette mesure.

Les assignats acquerroient bientôt une valeur au-dessus de celle de l'argent, si chaque assignat étoit hypothéqué sur un bien national, & si pour chaque domaine natio-nal, il y avoit une série d'assignats que chaque citoyen pourroit appeller à lui, & acquérir pour de l'er; il deviendroit ainsi par le fait le propriétaire du bien national, dont il auroit la série représentative.

Perrin reproduit le projet présenté hier par Bayeul; il demande, ainsi que Fermond, que sur-le-champ le conseil arrête en principe que la vente des domaines nationaux sera rouverte. — Le conseil ajsurne le tout à demain.

Séance du 5 ventôse.

La discusssion s'est reportée sur les moyens de réta-

Uir le crédit de l'assignat.

Cuyonand a été entendu le premier ; il a exprimé son étounement de ce que le conseil avoit attendu aussi longtems pour s'occuper des moyens de relever le crédit pu-blic. Un complet financier existeit à côté de celui de vendémiaire; ce dernier a échoné & on veut renouer l'autre. L'opinant se plaint de ce que le directoire, en paroissant ceder aux vues des agioteurs & des banquiers, en demandant des fonds en numéraire, marche sur les traces de l'ancien gouvernement, long-tems abusé lui-même par l'armée de sang-sucs qui l'assiégeoit. Sans assignats, dit l'orateur, il n'y a en France qu'anarchie, mort & discolution. Il propose

1°. De faire timbrer d'une maniere particuliere pour

trois milliards d'assignats;

2°. D'en affreter deux aux dépenses publiques, & le

troisieme au remboursement des assignats;

3°. De déclarer traître à la patrie quiconque resuseroit

de recevoir les assignats au pair.

Boudin a demandé à la commission des finances pourquoi elle avoit souffert qu'on n'évaluât qu'a 20 milliards les rentrées de l'emprunt forcé. Faites rentrer, dit-il, 600 millions valeur métallique ou réprésentée, ou bien devenez la fable de l'Europe & de vos concitoyens; sar vous n'aurez pas assez de force pour remplir vos engagemens: on ne vous a prêté que parce que vous avez promis de faire payer la totalité de la somme imposée; avec une notice des Boudin propose d'arrêter; 1°. L'omprunt forcé ne sera à Paris, chez le ce fermé que lorsque les 600 millions seront rentrés; 2°. les Augustins, n°. 73.

assignate à cent espitaux pour un seront reque jusqu'as 14 germinal & continueront d'ôtre aunullés. La commission fera demain son rapport sur la quantité exacte des assignats provenant de l'emprunt force & déjà annullés aux termes de la loi.

Dauchi a répondu que le repport ne pouvoit être fait avec précision que dans cinq ou six jours ; dix-neuf départemens sculement ont envoyé leurs états de recouvrement; les calculs par approximation annoncent que le reconvrement de la totalité s'élevera à cinq cents vingt

quatre millions.

Thibaut a présenté comme mesure de la plus urgente nécessité la mise en vente des domaines nationaux do derniere origine; il a annoncé que le recouvrement de l'emprunt ou numéraire s'effectuoit dans les pays réunis avec le plus grand succès. En établissant que le gage étoit tel que l'assignat pourroit être remboursé à dix capitaux pour un, il s'est attaché à dissiper les craintes répandues sans réalité sur cette hypothèque

Thibaud a combattu la proposition d'établir un timbre nouveau sur les assignats comme très-dangereuse en ca

Attente 1

armées

Stoflet

nels do

Le bi

Le pi

Le p

Toute

Vers la regut und

supposa .

négociali

un couri

voulu co

concert a

d'autant dit-on ,

celles de

semblent

& qui m Il parc par l'Ans du minis néral de

En vain préparati

Le par

tiques es

pour 3

souscrir

pour un

pour 3

qu'elle autoriseroit les falsifications.

Divers autres projets sont présentés ; la question est ajournée à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 4 ventése.

On fait lecture d'une résolution qui déclare que le premier germinal prochain, toutes les agences ou commis-sions administratives, sous quelque dénomination que ce

soit, seront supprimées.

Lanjuinais, en approuvant le fond de la résolution en blâme la rédaction; il pense que par cos mois: sous quelque dénomination que ce soit, on peroîtroit comprendre dans la suppression des établissemens essentiell'enregistrement &c.; il importe, di l'opinant, que les expressions de la loi n'aillent pas au delà de la pense & de l'intention du législateur. L'observation de Lanjuinais n'a pas de suite. - La résolution est mise aux voix & approuvée.

fait le rapport sur la résolution qui remplace par deux francs le myriagrame accordé à certains fonctionnaires

Richou , rapporteur , conclut à ce qu'elle soit approuvés. Après quelques observations de Dupont, de Nemours, qui n'ent pas ea de suite, le conseil a appreuvé la resolution.

Il en a approuvé une qui charge le directoire de denner l'état des bâtimens nationaux employés pour le service public.

Almanach pour l'an 's de la République Française, avec une notice des nouveaux poids & mesures, se trouve à Paris, chez le citoyent Magimel, libraire, quai des

DE L'IMPRIMERIE DES NOUVELLES POLITIQUES, Rue des Meulins , nº, 500,